



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



Pacte culturel

Entre

Le ministère de la culture et de la communication représenté par Monsieur Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais

Et

La ville de Cambrai représentée par Monsieur François-Xavier Villain son maire

Et

La communauté d'agglomération de Cambrai représentée par Monsieur François-Xavier Villain son président

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La culture est un bien commun de la nation. Plus qu'une compétence, la culture est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

L'implication de la puissance publique traduit l'ambition culturelle autour de laquelle notre pays s'est construit. Elle a accompagné le développement d'une formidable richesse artistique et a opéré un aménagement exceptionnel du territoire, en multipliant les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant, en particulier, du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique, et favorisant tant la création, la diffusion ou la formation que les pratiques artistiques et culturelles dans leur diversité. Cette implication a aussi créé les conditions du développement des industries culturelles.

Les politiques culturelles de l'État et des collectivités locales traduisent une vision commune de l'intérêt général et l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- la préservation et la valorisation de notre patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

L'ambition de la communauté d'agglomération et de la Ville de Cambrai est de réunir les conditions nécessaires aux pratiques culturelles de sa population, dans sa diversité.

Cette volonté se traduit par la mise en place d'axes de développement prioritaires :

- **Offrir les lieux et les opportunités de la confrontation avec les œuvres, les cultures et les savoirs.** Pour ce faire, le territoire a engagé depuis plus de 10 ans un programme d'investissement sans précédent pour ses services culturels. A terme, l'ensemble de ses équipements aura fait l'objet de rénovation et d'extension, permettant une structuration adaptée aux besoins actuels des habitants et couvrant les différents champs culturels. Ces services sont le socle sur lequel sont construites les actions de programmation et de médiation
- **Permettre la rencontre avec les domaines artistiques et culturels dans leur pluralité, et notamment la culture scientifique, technique et industrielle**
- **Développer la formation en accompagnant les structures d'enseignement artistique, du niveau périscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur**
- **S'appuyer sur les richesses du territoire pour développer une politique des patrimoines** (artistique, monumental, écrit, mémoriel, immatériel...) intégrant l'étude, la conservation, la restauration et la valorisation par la mise en œuvre de projets innovants
- **Lutter contre les inégalités d'accès à la culture et tendre ainsi, toujours plus, vers l'objectif de généralisation de la démocratisation culturelle**, le territoire étant confronté à des difficultés plurielles quant à la question de l'éloignement des publics, qu'elles soient d'ordre spatial ou social.

À ce titre le développement des projets en milieu rural, la prise en compte des pratiques culturelles dans le cadre de la politique de la ville et surtout le très important et permanent chantier de l'éducation artistique et culturelle constituent des enjeux prioritaires pour les parties prenantes au pacte auxquels s'ajoute le soutien au monde associatif et aux pratiques amateurs.

À l'heure où la réforme territoriale, la situation des finances publiques mais aussi les fractures de la société interrogent les pouvoirs publics, l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), la Ville de Cambrai et la Communauté d'agglomération de Cambrai réaffirment leur engagement en faveur de la culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la Cité.

Aussi, l'État, la ville de Cambrai et la communauté d'agglomération de Cambrai s'engagent pour maintenir à partir de 2015, et pendant trois ans, leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

Article 1

Il est acté entre les parties au minimum un maintien, pour les années 2015-2017, des financements respectifs à la faveur des politiques publiques relatives à

- à la création et à la diffusion artistique
- au patrimoine historique, architectural, urbain, muséal, archivistique

- à l'enseignement et à la formation artistique et culturelle
- au livre et à la lecture publique
- aux industries culturelles
- à la démocratisation culturelle, en particulier à l'éducation artistique et culturelle

Article 2

L'État s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture sur le territoire de la ville et de la communauté d'agglomération, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant de 384 699 € en autorisations d'engagement. A titre d'information, la ventilation, par programme, en 2014, était la suivante sur le territoire de la ville :

- programme 131 - création : 25 000 €
- programme 175 - patrimoines : 49 194 €
- programme 224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture : 263 600 €

A ce montant s'ajoute 61 905 € au titre du programme 224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Article 3

La commune s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant global des dépenses de 915 130 € en autorisations d'engagement.

A titre d'information, la ventilation, en 2014, était la suivante :

Enseignement : 176 827 €
 Théâtre et salles de spectacle : 341 600 €
 Musée : 61 357 €
 Ville d'art et d'histoire : 49 985 €
 Entretien du patrimoine : 15 361 €
 Action culturelle : 270 000 €

Article 4

La communauté d'agglomération s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture, tel qu'exécuté en 2014, soit un montant global des dépenses de 368 353 € en autorisations d'engagement.

A titre d'information, la ventilation, en 2014, était la suivante :

Conservatoire : 63 271 €
 Médiathèque : 266 296 €
 Action culturelle : 38 786 €

Article 5

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, aux co-contractants, pour le 15 avril de l'année en cours la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu et le 31 janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présente un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

Article 6

Cet engagement conjoint permet plus spécifiquement à l'Etat (Ministère de la culture et de la communication), à la commune de Cambrai et la communauté d'agglomération de Cambrai de s'engager sur les actions suivantes co-financées :

- Connaître et valoriser les richesses du territoire

Les équipements labellisés (médiathèque classée, musée de France, label Ville d'art et d'histoire) et la trentaine de bâtiments protégés au titre des monuments historiques rappellent les richesses patrimoniales de la Ville et de la Communauté d'agglomération et la volonté commune de veiller à leur conservation et leur valorisation. La politique des patrimoines conduite conjointement entend poursuivre l'engagement dans la connaissance et la préservation et ouvrir aux patrimoines dans leur diversité, tels que le patrimoine de mémoire et le patrimoine archéologique

- L'achèvement du récolement décennal des collections des musées de France est une priorité du Ministère de la Culture et de la Communication. Le musée des Beaux Arts de Cambrai s'engage à poursuivre son effort pour répondre à cette obligation dans les délais impartis (taux de récolement actuel : 19,89%). L'Etat (DRAC) s'engage à maintenir son soutien à cette action sous la forme notamment d'une participation au financement d'un poste d'agent de récolement. Pour information le nombre de biens à récoler est de 21 098 unités, le nombre de biens récolés (décembre 2014) est de 4 196 unités.

- Dans le domaine du patrimoine monumental est mis en œuvre conjointement par les services de l'Etat (DRAC) et la Ville de Cambrai un programme pluriannuel d'intervention et de restauration. Après les campagnes menées dans l'église Saint-Géry pendant trois ans, pour un montant de 3 000 000 € financés à 80% par l'Etat, **le collège des Jésuites (dans le cadre du projet de laboratoire culturel)** et le patrimoine fortifié sont l'objet du programme 2015-2017. En particulier, sera engagée en 2015 une étude climatologique du château de Selles, corrélée à l'examen précis de l'évolution des dégradations. **Le Laboratoire de recherches des monuments historiques accompagne la Ville dans ce projet, ainsi que la CRMH qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage.** Parallèlement sera conduit un programme de **valorisation du site utilisant les nouvelles technologies, qui permettra de capitaliser les recherches conduites par le service régional de l'archéologie lors de sa campagne de numérisation des graffiti.** Ce projet réunit des chercheurs, les services de l'Etat et les services culturels municipaux (Ville d'art et d'histoire et musée). Enfin, afin de développer la recherche de mécénat, la Ville a mis en place depuis 2014 un fond de dotation ayant pour objet la restauration et la valorisation des patrimoines.

- **Dans le cadre des célébrations du centenaire de la Grande Guerre, la création d'un centre d'interprétation de la Bataille de Cambrai est prévue** à Flesquières, projet porté par la communauté d'agglomération de Cambrai. Ce centre est indispensable à la compréhension de ce moment déterminant de la Première Guerre mondiale. Par l'emploi inédit de plus de 400 tanks pour tenter de franchir la ligne Hindenburg, les troupes britanniques marquent une étape de plus dans l'évolution de la guerre moderne. Cet équipement permettra de présenter un tank Mark IV (classé monument historique) dernier témoin de ces chars conservé in-situ et structurera l'offre de tourisme de mémoire dans un territoire durablement marqué par le conflit.

Ce projet constituera un des maillons de compréhension et de découverte du territoire.

- **L'Archéosite**, situé sur la commune des Rues des Vignes, est désormais un équipement communautaire. Sa démarche originale, conjuguant archéologie expérimentale et interprétation d'un site, doit aujourd'hui être réactualisée par la **rédaction d'un nouveau projet scientifique et culturel**, en lien avec les différentes dynamiques à l'œuvre sur le territoire, et notamment l'extension en Pays d'Art et d'Histoire, afin que l'équipement puisse trouver sa place dans la valorisation de la riche actualité archéologique du territoire.

- Donner au territoire les moyens de la démocratisation culturelle

La démocratisation culturelle passe par un **double enjeu**, doter le territoire des **équipements** permettant la rencontre avec l'art et la culture et mettre en place une **politique des publics** établie en fonction des spécificités du territoire.

- La Médiathèque municipale de Cambrai est l'une des 6 bibliothèques classées du Nord-Pas de Calais, en raison de l'importance de ses fonds patrimoniaux. Elle bénéficie d'un poste de conservateur d'Etat. Elle fut la première médiathèque historiquement en France.

La Bibliothèque municipale de Cambrai, détruite par les bombardements aériens de 1944 fut transférée dans un hôtel particulier du XIX^{ème} siècle en 1946, puis s'est progressivement étendue par l'acquisition successive d'immeubles contigus et par la construction d'un bâtiment moderne, inauguré en 1975. Les services publics se trouvent ainsi répartis dans cinq bâtiments de conception et d'âges très différents, les accès publics éclatés sur deux rues, sans réelle cohérence ni lisibilité pour les utilisateurs. Si les surfaces dont dispose la médiathèque ont pu être évaluées à 5 000 m² environ, seule la moitié sont réellement occupées en raison de l'inadéquation des lieux.

Le **projet de création d'une nouvelle médiathèque** apparaissait donc comme une absolue nécessité, qui plus est dans une ville-centre, sous-préfecture, qui draine une importante population scolaire. La ville a engagé en 2008 avec l'aide de l'Etat (DRAC) une étude de définition et de programmation. La disponibilité de l'ancien collège des jésuites, ensemble historique et architectural remarquable, à deux pas du centre-ville, fut l'hypothèse d'implantation retenue.

Le projet culturel et scientifique qui a pris pour nom **Laboratoire culturel de Cambrai, intègre les dimensions de la lecture publique, du patrimoine écrit, de la culture scientifique, technique et industrielle ainsi que l'interprétation de l'architecture et du patrimoine** (Centre d'interprétation du label Ville d'art et d'histoire). L'opération chiffrée globalement à 15 millions d'euros est aidée par l'Etat au titre des Monuments historiques

ainsi qu'à celui de la Dotation Générale de Décentralisation pour un montant global de près de 7 millions d'euros. Le Département ainsi que la Région apportent également leur aide. Ce projet s'est accompagné pour la médiathèque d'un transfert de compétence vers la communauté d'agglomération, ce qui devrait permettre de bâtir un réseau cohérent sur l'ensemble du territoire, lequel compte déjà quelques équipements intéressants : Provile, Escaudoeuvres ou Iwuy (inauguré très récemment).

- Au titre des investissements de la ville et de la communauté d'agglomération de Cambrai concernant les services culturels prévus pour l'exercice 2015 et suivants, le **conservatoire, établissement à rayonnement départemental**, sera doté d'un nouveau bâtiment consacré aux musiques actuelles. Le dynamisme de ce département, qui accueille aujourd'hui plus de 120 élèves, rend nécessaire cette extension, qui comprendra salles de répétition, studios d'enregistrement et auditorium, chiffré à 1 160 000€. L'une des ambitions de ce projet est d'en faire un équipement partagé avec les groupes amateurs, en leur offrant un outil de formation et de diffusion. Le développement de partenariats avec les associations et les structures jeunesse accompagne ainsi la création de ce département.

- Par ailleurs, il s'agit également de poursuivre l'engagement dans la mise en œuvre de la **politique des publics** et de la repenser à l'aune des nouveaux enjeux identifiés. Les services culturels occupent un rôle essentiel dans la généralisation de démocratisation culturelle, qui est au cœur de leur politique d'établissement. La richesse de leur programmation, les projets spécifiques qu'ils développent en direction des différents publics, et notamment les publics empêchés, la diversité des champs disciplinaires qu'ils couvrent, témoignent de leur ambition dans ce domaine. Ici encore, la démarche partenariale est essentielle pour déterminer les nouveaux objectifs.

- Ainsi, traduisant un engagement partagé sur la question de la valorisation de l'architecture et du patrimoine, la **nouvelle convention Ville d'art et d'histoire** sera présentée devant le conseil national des VPAH dans le cadre de sa renégociation en 2015. Après 20 ans de mise en œuvre - Cambrai fut la première ville du Nord labellisée en 1992 - cette politique **sera repositionnée autour de nouveaux enjeux**, objectifs et programme d'actions, intégrant les problématiques nouvelles concernant la préservation, la promotion, la médiation du cadre de vie auprès des publics et les bases d'une réflexion d'extension du label vers la mise en place d'un Pays d'art et d'histoire.

- La Ville de Cambrai est entrée dans le dispositif de la politique de la Ville en 2007. Le premier contrat de cohésion sociale et le dispositif de réussite éducative ont permis de développer, en lien avec les structures socio-culturelles, des actions de pratique artistique et culturelle. À l'heure de l'élaboration du **nouveau contrat de ville, le volet culturel sera renforcé et le droit commun identifié et inscrit dans ce contrat**. Les enjeux seront de consolider les partenariats avec les centres sociaux, les structures jeunesse et les associations et de renforcer l'implication des services culturels de la Ville et de la communauté d'agglomération de Cambrai. La mise en place d'un **groupe de travail dédié** à cette thématique aura lieu au premier semestre 2015 pour une signature du contrat au mois de juin.

- Encourager et promouvoir la formation et l'éducation artistique et culturelle

De nouveau, il s'agit de structurer les moyens consacrés à cet objectif partagé, par l'accompagnement des équipements de référence et par la mise en place des dispositifs

favorisant la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle.

- **L'École supérieure d'art de Cambrai**, EPCC cofinancé par la Ville, l'Etat (DRAC) et le Conseil Régional, est un établissement d'enseignement supérieur. Elle délivre deux diplômes, le DNAP et le DNSEP et s'est spécialisée en communication option design graphique. Elle est dotée depuis la rentrée 2014 de nouveaux locaux de 1600 m², pour un montant de 3 200 000 €. **Le projet architectural de cette construction a fait le choix de la valorisation du patrimoine industriel** en intégrant les éléments subsistant de l'ancienne blanchisserie dont l'école occupe désormais l'emplacement. L'ESA développe également une activité de recherche et une activité de diffusion artistique et culturelle, grâce notamment à son opération EDITO (conférences, workshop, expositions, affichage dans l'espace public).

- Permettre la rencontre entre la jeunesse et les faits artistiques et culturels est une priorité constante du territoire. La Ville a été parmi les premières de la région à signer, en 1995, avec les services de l'État (Culture et Éducation nationale) un contrat local d'éducation artistique, **(CLEA)** à forte dimension expérimentale. Ce dispositif, qui a notamment accompagné l'ouverture du musée et la mise en place de la convention Ville d'art et d'histoire, a été décisif en matière de développement des pratiques chez les jeunes, en temps scolaire, péri et hors scolaires et a été repris à son compte par la Ville à l'issue du temps de conventionnement.

Avec pour objectif une prise en compte, cette fois, de **la totalité de la jeunesse de toute l'agglomération de Cambrai**, la ville, la communauté d'agglomération et l'Etat (DRAC) en lien étroit toujours avec l'Académie de Lille, ont co-financé, trois années scolaires durant, de nouvelles expérimentations reposant sur une forme, la résidence-mission, qui a fait ses preuves, garantissant à chaque enfant, adolescent et jeune adulte des 33 puis 49 communes composant l'agglomération une proximité avec des artistes et avec les œuvres qu'ils génèrent et contribuent très concrètement à la constitution de leur parcours -individuel comme collectif- d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.).

Au vu des résultats obtenus, la communauté d'agglomération et l'Etat (DRAC), en un partenariat encore renforcé avec l'Education nationale (Rectorat) sont prêts à s'engager dans la voie d'un nouveau et particulièrement ambitieux CLEA, pour une durée de trois ans. Et ce dès l'année scolaire 2015-2016. **En un territoire soucieux d'une démocratisation culturelle avérée, inventive et partagée par le plus grand nombre, rien ne s'oppose désormais à ce que la notion d'éducation artistique puisse s'envisager comme une action publique se déclinant tout au long de la vie. Cet engagement en un CLEA à dimension, de fait, intergénérationnelle**, prenant particulièrement en compte les priorités liées à la ruralité et à la politique de la ville, constitue une étape majeure.

Article 7

La présente convention produira ses effets sous réserve de son approbation par le conseil municipal et du conseil communautaire

Article 8

Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétence.

Article 9

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ses dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de région.

Fait à Cambrai, le 2 février 2015

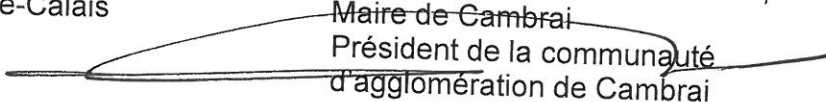
En présence de la Ministre de la culture et de la communication,
Madame Fleur Pellerin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fleur Pellerin', with a horizontal line underneath.

Monsieur Jean-François Cordet,
Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-François Cordet', with a horizontal line underneath.

Monsieur François-Xavier Villain,
~~Maire de Cambrai~~
Président de la communauté
d'agglomération de Cambrai

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François-Xavier Villain', with a horizontal line underneath.